

Crise malienne et défis de sortie de crise Malian crisis and difficulty exit challenge

Kamel Fedjer ^{1*}
Ouelhadj Ferdiou²

¹ Université d'Alger 3, (Algerie), fedjerkamel2017@gmail.com

Université d'Alger 3, (Algerie), feroul_04@yahoo.fr

Reçu: 06/06/2023

Accepté: 02/07/2023

Publié: 31/12/2023

Résumé:

Le coup d'Etat survenu au Mali en 2012 a engendré une double crise : politique et sécuritaire, cette dernière opposant gouvernement malien, rebelles touarègues, groupes terroristes d'obédience islamiste et groupes d'autodéfense. Une telle situation qui permet aux groupes terroristes de gagner les régions du Sud et d'avancer sur Bamako, avait conduit les forces militaires françaises à intervenir au Mali et à prêter main-forte au gouvernement malien. Toutefois, en dépit de leur présence très marquée dans les régions du Nord, les forces étrangères n'ont pas réussi à restaurer la paix dans le pays et la France fut contrainte d'y retirer ses troupes. De même, si la communauté internationale a pu trouver un arrangement de principe en vue de juguler la crise grâce à l'Accord de Paix et de Réconciliation Nationale (APRN) signé en 2015 à Alger, celui-ci peine toujours à prendre effet sur le terrain.

L'objet de cet article est précisément de tenter de clarifier les raisons de l'instabilité récurrente au Mali et surtout d'expliquer les facteurs de blocage de l'Accord de paix et de réconciliation d'Alger.

Mots clés:

Crise malienne; Touarègue; Groupes ethniques maliens; forces militaires occidentales; Accord inter-malien d'Alger.

Abstract:

The coup d'état in Mali in 2012 created a double crisis: Political and security, the latter opposing the Malian government are rebels such as Tuaregs, Islamist terrorist groups and self-defence groups. One such situation which allowed terrorist groups to reach the southern regions and to advance on Bamako, had led the French military forces to intervene in Mali and to lend a hand to the Malian government. However, despite their very strong presence in the northern regions, foreign forces have not succeeded to restore peace in the country and France was therefore forced to withdraw its troops there. Even if the international community has been able to reach an agreement in principle to curb the crisis through the Peace and National Reconciliation Agreement (APRN) signed in 2015 in Algiers, it is still struggling to take effect on the ground.

The purpose of this article is precisely to try to clarify the reasons for the recurrent instability in Mali and especially to explain the blocking factors of the Algiers Peace and Reconciliation Agreement.

Keywords:

Malian crisis; Tuareg; Malian ethnic groups; forces Western military; Algiers Inter-Malian Agreement.

*Auteur correspondant,

1. INTRODUCTION

Contrairement aux rebellions précédentes, la révolte des touarègues de 2012 a pris une dimension internationale, suscitant la prompte réaction de la communauté internationale, notamment la France. Seulement, cette fois la chute du régime de Kadhafi en 2011 avait incité cette frange de population à revendiquer un territoire propre à elle, allant jusqu'à la proclamation d'un Etat dit « Azawad », formulé par le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA). Devant cet état de fait, la communauté internationale a réagi défavorablement à cette déclaration unilatérale, considérant désormais que cette partie du territoire malien est en situation d'instabilité. Elle se confirme par l'évolution des groupes terroristes d'obédience islamiste lourdement armés et la constitution des réseaux de trafic en tout genre.

Ce dernier soulèvement serait un large contentieux accusé, depuis l'indépendance, par les touarègues qui protestent une vie plus paisible, en bénéficiant des revenus émanant de l'exploitation des ressources naturelles, généralement se trouvant dans leurs zones d'évolution.

Ainsi, notre problématique dans cet article est gravitée autour de la question de rébellion de 2012 et les principales difficultés de sortie de crise.

Pour répondre à cette question, il demeure important de subdiviser notre travail en deux parties. L'une d'entre elle sera consacrée à faire connaître les réalités de la rébellion touarègue de 2012, alors que la seconde fera l'objet des principales difficultés de sortie de crise.

2. La dimension Politico-sécuritaire de la crise malienne de 2012

La double crise malienne de 2012 revêt une grande complexité dans le sens où elle est entourée de deux principaux paramètres. D'une part, elle a une dimension externe due aux conséquences directes de la chute du régime de Colonel Kadhafi, suite au soulèvement de la population libyenne. Ce qui a incité les Touaregs établis en territoire libyen à regagner le Mali emportant avec eux un arsenal important d'armes de guerre. Ils vont revendiquer l'indépendance des régions Nord du Mali sous la bannière d'un mouvement politico-militaire. D'autre part, la crise malienne prend une proportion interne du fait du renversement du président malien Amadou Toumani Touré (ATT) par une junte militaire, dirigée par le Capitaine Amadou Haya Sanogo. Ce putsch est justifié par l'inefficacité de la politique du gouvernement d'ATT de lutter contre les groupes terroristes, qui ne cessent de se proliférer dans les régions du Nord du pays.

2.1 L'impact de « Printemps arabe » sur la situation au Mali

En plus de la faiblesse des fondements politiques, le brutal surgissement des mouvements de contestation qui a débuté en Tunisie en décembre 2011 s'est répandu promptement dans les pays du MENA (Moyen orient et de l'Afrique du Nord), en provoquant des changements inattendus dans les régimes politiques internes. Ainsi, le paysage de la gouvernance en Afrique s'est vu radicalement changé, à l'image de l'Égypte et la Libye. Le départ des dirigeants dictateurs de l'Égypte et de la Tunisie, la chute du régime de Kadhafi et le passage à la monarchie constitutionnelle au Maroc ont principalement redéfini la relation entre l'État et ses citoyens.

Au Nigéria, des élections présidentielles tenues en avril 2011, ont été considérées comme libres, équitables et transparentes. Au cours de la même période, en Côte d'Ivoire s'est vu la confirmation des résultats des élections présidentielles tenus en novembre 2010, avec comme président Alassane Ouattara. Au Niger, un an après le coup d'Etat mené par des officiers militaires contre le président Mamadou Tandja a permis de restaurer le pouvoir civil démocratique élu¹. Dès lors, il serait nécessaire d'inscrire la situation au Mali dans le contexte de changement qu'avait connu la région du MENA en 2011, dont les événements déclenchés par les manifestations populaires de 2011, avaient engendré un nouveau paysage géopolitique.

La dégradation de la situation sécuritaire en territoire libyen a eu un impact considérable sur les pays du Sahel, notamment le Mali. La dispersion d'importants arsenaux militaires et des militaires noirs et touarègues avait renforcé l'activité des groupes armés dans la bande Sahélo-saharienne. Les victoires des islamistes en Tunisie, en Égypte et en Libye (Ennahda en Tunisie et les Frères musulmans en Égypte) eurent pour impact d'encourager l'islamisme dans les pays du Sahel. A ces conditions viennent s'ajouter également la multiplication des activités criminelles à travers l'acheminement de drogues illicites et la sanctuarisation des groupes terroristes affiliés à « Al-Qaïda », rendant le Sahel une zone de non droit où règne « l'impunité, la corruption, les complicités à haut niveau qui gangrènent les appareils d'Etat [...] »².

La nouvelle rébellion touarègue prend effet au milieu des perturbations survenues dans les pays arabes, dont faisait partie la Libye, pays frontalier du Mali. Au cœur des « révolutions arabes », le Mali n'a pas été épargné par les conséquences endurées par cette vague de révolte. La création d'un nouveau mouvement touarègue résurrectionnel durant l'année 2012 n'est que la prolongation logique de précédentes réalisations et soulèvements qu'avait connus le nord du Mali. C'est en 2009 que les

forces armées maliennes (FAR) s'engagent en armes et bagages pour repousser et stopper les rebelles affiliés à l'ANTMC dirigé par Ag Bahanga qui a fini par gagner la Libye en compagnie de plusieurs touarègues de sa tribu. Ce dernier s'est distingué, encore une fois, durant le soulèvement de 2012 comme l'unique fédérateur des touarègues évoluant au nord du Mali. Il revient au Mali avec une nouvelle organisation libellée « Mouvement touareg du Nord-Mali (MTNM) ».

2.2 Le retour des Touaregs maliens de Libye et la naissance du M.N.A

Pendant son séjour en territoire libyen, Ag Bahanga établit ses contacts avec ses acolytes qui ont réussi à intégrer les forces armées de Kadhafi. Son exil vers le territoire libyen avait stimulé une partie de la population touarègue à la naissance d'un mouvement étudiantin politique pacifique, dénommé le « Mouvement National de l'Azawad ». Ce mouvement serait le résultat d'un réseau de solidarité d'une génération targui bien distinguée par un niveau intellectuel contrairement aux générations précédentes. L'idée de la naissance de ce mouvement remonte jusqu'aux années 1990. Ayant été témoins de différentes exactions commises par les forces armées maliennes, ces jeunes avaient adopté une attitude de méfiance à l'égard du gouvernement central de Bamako.

Se rendant dans les universités à Bamako pour poursuivre des études supérieures ; les jeunes étudiants touarègues se regroupent autour des associations par localité³, qui ont pour vocation de « mener des activités en faveur du développement des régions du Nord »⁴. Ce groupement de touarègues volontaires, à but non lucratif, réunies autour d'un projet commun qui a pour objet la promotion d'une dynamique de vie sociale et culturelle, la mise en œuvre d'une action éducative, préventive et de développement, et apprendre aux populations du nord-Mali à prendre en charge leurs problèmes spécifiques. Ces organisations au sein desquelles les étudiants touarègues se rassemblent « acquièrent rapidement une certaine discipline collective pour mener à bien des projets culturels, sportifs et intellectuels »⁵.

En effet, ces jeunes touarègues diplômés contribuent à créer des espaces pour débattre les problématiques politiques et sociales qui persistent dans leur région, à savoir : l'accès à la santé, l'éducation, l'insécurité dans les régions du nord et le chômage.

A leur retour au Mali, Bilal Ag Chérif, membre actif au sein des associations étudiantines libyennes, qui suivait ses études supérieures en sciences économiques, prend l'initiative avec son acolyte Mohamed Ag Ghali d'organiser une rencontre avec les représentants des mouvements associatifs étudiantins maliens basés à Bamako⁶.

Cette rencontre avait pour objectif l'étude de la possibilité de constituer un parti politique qui répondrait aux aspirations des populations du Nord-Mali.

Afin d'officialiser leurs actions, il a été procédé à l'organisation d'un grand congrès appelé « le Premier Grand Congrès de la Jeunesse du Nord » qui a eu lieu à Tombouctou les 31 octobre et 1er novembre 2010 avec l'accord du gouvernement local. Sous le thème « Jeunesse face aux défis actuels : Insécurité, analphabétisme et chômage ». Ce congrès avait pour visée d'instaurer un débat démocratique sur les questions relatives au devenir de la communauté des nomades sur le plan sécuritaire, culturelle et historique, et ce en présence de l'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM), Radio France Internationale (RFI) et Al-Jazeera. Au cours de ce regroupement, le collectif d'association avait décidé après avoir exposé un aperçu général sur le nord du Mali depuis plus de 50 ans, la naissance d'un Mouvement National de l'Azawad (MNA). Selon la déclaration fondatrice, le MNA est une organisation politique nationale qui « défend et valorise la politique pacifique afin d'atteindre les objectifs légitimes et de recouvrer tous les droits historiques spoliés du peuple de l'Azawad dans sa diversité »⁷.

La naissance du MNA qui fut précédée par l'interpellation de deux principaux organisateurs de ce collectif, Moussa Ag Acharatoumane et Boubaker Ag Fadil, n'a pas apaisé la pression chez les étudiants, lesquels avaient réussi à organiser un sit-in devant la cours d'appel de Bamako, le 12 novembre 2010 pour dénoncer la violation du droit des individus par l'état malien. Suivi immédiatement par d'autres vagues d'arrestation, l'utilisation de la force face à une initiative politique décrédibilise le gouvernement malien au niveau interne. Ainsi, le passage à l'action armée trouve toute sa justification légitime au sein de l'opinion publique.

Ces actes répressifs qui conduisaient à la discrimination politique des populations nomades, notamment les touarègues, produisaient un effet fédérateurs et un sentiment d'appartenance à un groupe stigmatisé depuis l'indépendance qui devient un symbole d'injustice. Toutefois, la détermination des étudiants à mener une campagne de sensibilisation très large à l'encontre de la population nomade permet de constituer une base sociale pour le MNA.

Ainsi, seule la clandestinité serait le moyen le plus sûr pour atteindre les objectifs escomptés. Les rencontres seront programmées en dehors de la capitale Bamako. Pour ce faire, le mouvement étudiant MNA est organisé en trois comités qui sont chargés, chacun dans sa tâche, de recruter, former et de mener des campagnes de sensibilisation et la diffusion des différents communiqués sur les réseaux sociaux.

Dans cette atmosphère délétère, la construction du discours politique devient une impérative pour les militants du MNA. En proposant un programme politique, les étudiants dessinent la carte de l'Azawad, créent le drapeau et inventent un nouveau terme pour désigner les habitants du nord du Mali qui est les Azawadiens. C'est au cours du congrès d'Odoud réuni en avril 2011 que les étudiants établissent la feuille de route du mouvement⁸.

Dans un communiqué publié sur leur site, le responsable de la communication du MNA, Ougasstan Ag Ahmed, déplore la situation sécuritaire qui prévaut au nord du Mali, notamment après l'assassinat de Sidi Mohamed Ag Cherif en août 2010 et du colonel Lamine ould Bou officier de la sécurité Malienne dans son domicile à Tombouctou en juillet 2009 et l'enlèvement d'un français par les groupes terroristes d'AQMI évoluant au Sahel⁹.

Avant le passage à la lutte armée, les étudiants militants du MNA dotent la population du nord Mali d'un référentiel commun, qui traduit une volonté d'identification territoriale unificatrice, devant conduire à justifier l'accès légitime à l'autonomie des régions nord du Mali appelées : Azawad. Suite à l'adhésion du Bilal Ag Chérif, ancien étudiant en Libye et Mohamed Ag Ghali en 2010, le mouvement étudiant se durcit et prend une connotation politique¹⁰. Ayant des relations étroites avec le groupe rebelle relevant du « Mouvement Touareg du Nord-Mali (MTNM) » basé en territoire libyen, ils intercèdent en faveur d'Ibrahim Ag Bahanga pour tisser des liens avec les responsables du MNA. Dès novembre 2010, Ag Bahanga affiche son soutien au mouvement, en mettant à disposition son matériel militaire, ses hommes et ses armes.

Le 15 octobre 2011, les deux entités se réunissent à Zakak dans la région de Kidal pour composer le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), qui est constitué d'un bureau politique, d'un conseil consultatif et d'un conseil révolutionnaire. Composé notamment des touarègues des Ifoghas, Idnans et Chamanamas, durant la journée suivante le mouvement publie sur le site son premier communiqué officiel dans lequel ses leaders expriment les mêmes revendications politiques déjà transmises par le MNA¹¹.

La naissance de l'idée de la constitution d'un État Azawad par les jeunes touarègues, serait l'une des conséquences de la chute du régime de Kadhafi, jadis considéré comme leur sauveur et leur protecteur, qui étaient en nombre important au sein de l'armée libyenne et qui a permis à quelques-uns d'entre eux d'occuper des postes de responsabilité, moyennant un salaire stable qui leur permirent de subvenir

aux besoins alimentaires de leurs familles installées au Mali. Du coup, le défunt avait participé à l'instauration d'une certaine stabilité sociale au nord du Mali.

La chute de Kadhafi a privé les touarègues d'un véritable protecteur qui garantissait la stabilité sociale de leurs familles. Au regard des autochtones libyens, les fidèles touarègues sont devenus indésirables, et se voient même privés d'une importante source de financement, ce qui les a contraint à rejoindre leur territoire, menés d'un arsenal d'armements conséquent, récupéré à partir des stocks dissimulés et disséminés en territoire libyen¹². Ces derniers constituaient un facteur aggravant de l'instabilité des régions nord du Mali, car ils avaient même favorisé le coup d'Etat mené par les militaires.

2.3 Le renversement du président malien ATT et la prolifération des groupes armés

L'attaque de la garnison malienne de Ménaka, dans l'est du pays le 17 janvier 2012, marque le début de la lutte armée des rebelles du MNLA, laquelle a été suivie par la prise de la ville d'Aguelhok, dans le nord. L'insécurité de l'espace sahélo-saharien provoquée par la montée des groupes terroristes, le mouvement indépendantiste et le trafic de tout genre place l'État malien dans une posture de faiblesse. Ce qui l'a conduit, deux mois plus tard, soit le 22 mars 2012, à un coup d'État fomenté contre le président Amadou Toumani Touré par le Capitaine Amadou Haya Sanogo, devenu chef du Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État (CNRDR). Le coup d'État en question qui vise à destituer Amadou Toumani Touré, avait provoqué une crise politico-institutionnelle et sécuritaire, ce qui a entraîné davantage le Mali dans un imbroglio au niveau du pouvoir central. Aussitôt au pouvoir, les militaires ont procédé à la mise en place d'un Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'Etat (CNRDR). Son porte-parole, le lieutenant Amadou Konari affirme que cette association avait agi devant l'incapacité du gouvernement à gérer la crise au nord du Mali, en proie à une nouvelle rébellion touarègue depuis le mois de janvier et aux activités des groupes terroristes¹³.

Ce vide sécuritaire avait renforcé la capacité de nuisance des groupes armés évoluant au nord du Mali. Marquant la rupture de la situation politique malienne, ce putsch ouvre la voie à une coalition conjoncturelle des différents groupes armés maliens évoluant dans la zone sahélo-sahariens: putschistes, irrédentistes et islamistes¹⁴ pour faire exploser un conflit au nord du Mali. Conjointement, des groupes armés touarègues et arabes se lancent sur divers fronts, occupant isolément les villes et les enceintes militaires. Le 30 mars Ansar Eddine s'empare de Kidal, le

31 mars les rebelles prennent la ville de Gao et le 1^{ère} avril ils contrôlent la ville de Tombouctou avant d'être chassé par le mouvement islamiste d'Ansar Eddine.

Sous les pressions régionales et internationales à l'encontre du Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État (CNRDRE) qui a abouti à la signature de l'Accord-cadre du 6 avril avec la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), prévoyant le transfert du pouvoir aux civils et l'organisation d'élections présidentielle dans de bonnes conditions sur l'ensemble du territoire malien, les rebelles du MNLA proclament unilatéralement l'indépendance de l'Azawad, qui regroupe les trois régions nord du Mali (Kidal, Gao et Tombouctou)¹⁵.

Depuis le coup d'État du 22 mars 2012, 2/3 du territoire malien est occupé par quatre importants groupes armés que sont le MNLA, Ansar Eddine, Mouvement unifié pour le Djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et AQMI. L'irrédentisme touareg avait permis à d'autres groupes armés à déstabiliser le nord du Mali¹⁶. Dans ce contexte instable, les Touarègues affiliés au MNLA entament des négociations pour constituer des alliances avec d'autres groupes. Ce n'est qu'en date du 26 mai 2012 qu'une alliance est tissée avec le groupe islamiste d'Ansar Eddine. Après la prise de décision de l'auto dissolution des deux groupes, ils s'engagent à former une seule armée, chargée de sécuriser les régions nord du Mali et signent un protocole instaurant un Etat islamique qui doit appliquer la législation islamique dans tous les domaines de la vie, basé sur le coran et la Sunna.

Affirmant son attachement à la laïcité contrairement à son allié qui insère l'application de la Charia, le MNLA met fin à cette fédération et proclame le 7 juin la composition du « Conseil transitoire de l'État de l'Azawad », formé de 28 membres, dont le siège est installé au Gouvernorat de Gao. Se trouvant aussitôt submergé par le projet islamiste, la cause de l'Azawad serait fortement dénoncée par l'ensemble de la population du Nord.

Devant l'incapacité des autorités maliennes et des organisations régionales à rétablir l'ordre sécuritaire dans le territoire malien, l'ancien colonisateur décide le 10 janvier 2013, de mener une offensive militaire au Mali, baptisé « Serval » et ensuite « Barkhane », agissant dans le cadre de la résolution 2085 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui autorise pour une période d'un an, le déploiement de la Mission Internationale de Soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA).

Dans le cadre de cette intervention, en date du 15 janvier 2013, le premier ministre français déclare en présence des députés de l'Assemblée Nationale française dans un discours, que l'objectif principal de cette intervention et de stopper l'offensive

des groupes terroristes, préserver l'existence de l'Etat malien et lui permettre de retrouver son intégrité territoriale et sa totale souveraineté, préparer le déploiement de la force d'intervention africaine.

Suite à la déclaration officielle du MNLA qui fait état de son entière disposition de coordonner son action avec les forces armées françaises afin de déloger les terroristes de leurs fiefs situés au nord du Mali, une opération de grande envergure avait débuté, laquelle s'est soldée en mois de février 2012 par l'élimination de plusieurs criminels et la fuite de nombreux d'entre eux dans les pays voisins, notamment dans le sud du territoire libyen.

La restauration progressive de la souveraineté de l'Etat malien dans les régions nord du Mali face au délogement des groupes terroristes avait persuadé des chefs de fractions et des notables touarègues de créer le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) à l'issue d'une assemblée générale organisée à Kidal le 02 mai 2013, présidé par Mohamed Ag Intalla,. Ainsi, sous les auspices de la Minusma, de longues discussions débutèrent sous la médiation du Burkina-Faso et aboutirent à la signature à Ouagadougou le 18 juin 2013 d'un « accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali » entre l'Etat malien et la coordination du MNLA et du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA.).

Malgré le retour à l'ordre constitutionnel par l'organisation des élections présidentielle, le 28 juillet 2013 qui avait conduit à choisir Ibrahim Boubacar Keita (IBK), leader du Rassemblement pour le Mali (RPM) comme président de la République malienne, les difficultés ne se sont pas résolues au nord du pays. Le 29 octobre 2013, quatre otages français sont enlevés par l'AQMI sont libérés par les terroristes, deux journalistes de Radio France internationale ont connu le même sort à Kidal quelques jours plus tard et assassinés peu après¹⁷.

En outre, les pré-accords de Ouagadougou qui prévoyaient le désarmement ne sont pas appliqués par les différentes parties, notamment les combattants du MNLA, du HCUA et du Mouvement arabe de l'Azawad. Au contraire, en date du 29 novembre 2013, les rebelles du MNLA mettent fin à l'accord de cessez-le-feu et contrôlent à nouveau la ville de Kidal après de longs combats avec l'armée malienne, le 17 mai 2014, et ce à l'occasion de la visite du Premier ministre Moussa Mara. Le 21 du même mois, les rebelles reconquièrent plusieurs autres villes du nord, et ce avant de signer avec le gouvernement un accord de cessez-le-feu, qui ont permis de reprendre à nouveau les négociations. A cet effet, le 24 juillet 2014 les groupes armés actifs dans le nord du Mali et les représentants du gouvernement malien signent à Alger, sous l'égide des pays voisins et d'organisations régionales et internationales, une feuille de

route incluant une déclaration de cessation des hostilités et instaurant les conditions d'un processus de paix.

Au terme d'une médiation internationale conduite par l'Algérie pendant huit mois, le gouvernement malien et les groupes indépendantistes sévissant au nord paraphent, à Alger, l'accord de paix, excepté quelques textes qui n'ont pas été retenus par la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), estimant que l'accord de paix présenté à Alger doit encore être « amélioré ». Le MNLA revendique la « reconnaissance de l'Azawad comme entité politique, juridique et administrative » et refuse le retour de l'armée dans le nord du pays.

Au terme de ces négociations, en date du 20 juin 2015, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA.), qui regroupe les rebelles touaregs et arabes du nord du pays, signe, à Bamako, l'accord de paix qui doit mettre fin au conflit déclenché en janvier 2012. La CMA justifie sa décision par la prise en compte de certaines de ses revendications et l'engagement de la communauté internationale à accompagner le processus jusqu'à son terme.

Toutefois, les différentes résistances touarègues au nord du Mali sont survenues dans des conditions régionales et internationales spécifiques. Les mouvements revendicatifs par lesquels les touarègues réclament le nord-Mali, soit 2/3 du territoire malien, tirent leurs origines à travers la précarité de la situation socioéconomique qu'encourt la population nord depuis l'indépendance du pays. En conséquence, les touarègues ont continuellement revendiqué une intégration plus effective dans les institutions de l'État, en prenant en charge leurs aspirations.

3. Les principales difficultés de sortie de crise au Mali

En dépit de la signature de l'Accord de Paix et de Réconciliation Nationale (APRN) à Alger en 2015, la situation demeure préoccupante au Mali. Signé entre le gouvernement malien et la Plateforme des mouvements et la CMA, l'APRN n'a pas vraiment réussi à unir les groupes signataires, plusieurs points convergents ayant été rediscutés à l'issue. A ce stade, et tout en étant présent dans toutes les étapes des négociations, de multiples groupes armés ont été formés sur des bases communautaires, dans l'unique objectif de défendre des intérêts ethniques.

La prolifération des groupes armés appelés à négocier, rend les négociations plus complexes encore, ce qui a exhorté les groupes armés d'obédience islamiste à mener des offensifs plus marquants dans les régions du Sud. Cela a entraîné l'intervention de la France et des Etats-Unis au Mali. Les résultats de cette intervention restent mitigés, car douze années après, la situation demeure préoccupante dans le pays.

3.1 L'indétermination des protagonistes maliens quant au règlement définitif de la crise

Les mesures exhortées par la communauté internationale et régionale ne sauraient parvenir à une stabilité au Mali, malgré un large soutien apporté aux modalités de l'Accord par la communauté nationale et internationale. Seulement, cinq années après la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale de 2015, l'insécurité domine encore les régions nord du Mali. Cette réalité s'est imposée par le fait le déclenchement de plusieurs affrontements qui ont eu lieu depuis mai et juillet 2017, au niveau de la localité de Talataye et Lénérébé. La volonté des groupes armés se conjuguent non à l'adoption d'une attitude consensuelle pour le règlement du conflit, mais bien au contraire elle s'est traduit par la fragmentation des groupes armés en plusieurs entités, favorisant la prédominance des intérêts communautaires et la difficulté de « vivre ensemble ».

Bien que la rébellion touarègue amorcée en janvier de 2012 s'achève officiellement avec la signature des trois parties (le gouvernement malien, la Plateforme des mouvements du 14 juillet 2014 et la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA)) de l'Accord d'Alger le 15 mai 2015 à Bamako, il n'est paraphé que le 20 juin 2015, en mettant en évidence des attermolements et des frustrations des groupes rebelles du CMA.

Dans ce contexte, les chances de l'application des dispositions de l'accord se réduisent, plus particulièrement par le retard accusé dans la mise en place des autorités intérimaires, qui seront enfin installées dans seulement trois des cinq régions administratives du Nord-Mali (Gao, Kidal et Ménaka) en mars 2017, soit un décalage de vingt-quatre mois, alors que l'Accord prévoyait sa mise en place dans un délai n'excédant pas les « trois mois après la signature de l'Accord ». Si cette lenteur s'est traduite par la faible présence de l'administration, de personnel qualifié ou d'un système bancaire dans les régions Nord-Mali¹⁸, il n'est pas écarté qu'un assentiment général dans les nominations des autorités intérimaires serait quasiment absent.

La présence d'un « Pro Médiation », un acteur extérieur à la médiation de « l'Accord d'Alger » joue un rôle important pour rapprocher les protagonistes sur le document « d'Entente¹⁹ »²⁰. Ce n'est qu'au mois de mars et avril 2017 que les parties valident la désignation des autorités intérimaires à Gao, Kidal et Ménaka.

En dépit des avancées réalisées dans les cinq régions administratives du Nord-Mali, un blocage est visiblement relevé du fait de la situation sécuritaire interne qui demeure précaire, car elle présente l'unique préoccupation de la communauté nationale, régionale et internationale. Au début, la présence du MNLA a été mal appréciée dans les régions de Tombouctou et de Gao, alimentant des sentiments de frustration entre les différentes communautés. D'anciens clivages ont resurgi entre Songhaï et arabes, entre Touarègues et Peuls autour de l'accès à la terre²¹. Outre ces clivages intercommunautaires, de nombreuses violations de cessez-le-feu ont été constatées, faisant apparaître plusieurs « groupes d'auto-défense », non signataires de l'Accord, générant ainsi des conditions avantageuses à l'émergence d'une criminalité organisée. A ce sujet, l'augmentation des tensions enregistrées dues aux conflits communautaires pèsent davantage sur le règlement définitif de la crise²².

3.2 Morcellement des groupes armés et prégnance des clivages politiques au Mali

Pour asseoir l'influence des communautés et se faire distinguer, les chefs des groupes armés ont contribué à fonder plusieurs autres groupes renforcés par des capacités militaires. C'est dans un contexte de perplexité et trouble social que ces groupes armés prennent naissance et tentent sans relâche de se positionner parmi les cadres qui ont pris part au processus de négociation de l'APRN. On cite à titre d'exemple le groupe du Congrès pour la justice dans l'Azawad (CJA), ayant participé au déroulement de l'accord, est composé essentiellement de touarègues de la fraction Kel Ansar, qui s'est fractionné en janvier 2017 en deux groupes CJA-1 et CJA-2.

A la quête d'une intégration politique et militaire, des représentants d'autres communautés maliennes cherchent également à se frayer une place, en proférant des discours violents à l'endroit du gouvernement malien.

Dans cette même logique, les groupes armés membres de l'accord ont adhéré au même dessin. Issu d'une scission de la CMA et d'éléments relevant du MNLA et HCUA, le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) apparu en septembre 2016, qui à son tour s'est décomposé en deux entités différentes. Le MSA-C, qui serait majoritairement composée de touarègues des Chamanamas et le MSA-D constituée de la population de Ménaka, issu de tribu des Dawshak²³.

Pour des raisons liées à la distribution des postes politiques et militaires durant la période intérimaire, les groupes armés semblent vouloir imposer leurs membres dans la composante des autorités intérimaires et les patrouilles mixtes. A cet effet, on retrouve également la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance (CMFPR) qui s'est fragmentée en deux groupes distincts, à savoir CMPRF-1 et CMPRF-2, dont ses membres provenant de Ganda Koy et de Ganda Izo²⁴.

Le retard et l'échec du processus de paix s'explique par les différents affrontements armés, en 2016 et 2017, entre diverses communautés. A ce stade, la fragmentation des groupes armés serait le résultat de l'absence d'un consensus entre les différentes communautés, qui trouvent des difficultés à vivre ensemble, devançant les intérêts communautaires sur ceux de la nation.

En dépit de la signature de l'accord de l'APRN par les deux parties, dont sa mise en œuvre conduira certainement à instaurer la stabilité du pays, les réformes demeurent encore dans une impasse. A chaque fois que l'application de l'accord progresse, des violences intercommunautaires s'intensifient, retardant ainsi la paix. Le retour à la période pré-conflit risque d'empêcher le processus de reconstruction nationale du pays.

Au fait, la période de sortie de crise conduisant vers une paix devrait s'installer sur une période plus importante, ce qui explique le cas du Mali, où l'APRN, signé en juin 2015 n'a pas mis fin aux violences entre les communautés. Celles-ci s'expliquent par « le poids des atavismes séculaires qui se vérifie dans la propension des populations maliennes à cultiver les ressentiments nés des conflits intercommunautaires vécus dans le passé, au point de faire prévaloir l'identité ethnique sur l'identité nationale et d'opposer l'appartenance tribale à la notion de citoyenneté²⁵».

Il faut rappeler que depuis des siècles des relations d'interdépendance sociales, économiques et culturelles ont connu un développement important entre les différentes ethnies évoluant dans les régions nord du Mali²⁶. Des pactes tacites ont permis de désamorcer des climats de tensions et d'insécurité dans cette partie du pays. Ces actions se sont concrétisées par des alliances familiales entre les différentes communautés, tout en gardant les mêmes rapports de domination sociale, ce qui a permis le maintien de la cohésion sociale et réaliser le « vivre ensemble ». En outre, les relations commerciales ont créé une interactivité entre les populations du nord, en préservant un certain équilibre, voire même une paix durable, car les espaces d'échange de biens privilégient les discussions et la convivialité.

En dépit des liens sociaux qui les rassemblent, le caractère conflictuel entre les différentes communautés est exacerbé par les stigmates des conflits antérieurs. La nature fragmentée et la classification entre sédentaires et nomades, agriculteurs et éleveurs, représentent des sources de conflits et d'antagonisme historiques, auxquels s'ajoutent, en temps contemporains, des rivalités pour le contrôle de l'administration locale, ainsi que les ressources²⁷.

Si les rencontres intercommunautaires ont permis de favoriser l'accès des populations aux ressources (points d'eau, marchés, etc) et une sécurité pour la reprise des activités commerciales, elles n'ont pu résoudre efficacement les crises antérieures survenues au nord du pays. Les espaces de transhumance et les terres agricoles représentent, depuis très longtemps, des sources de conflits entre les nomades et les sédentaires. Ces rapports de forces se transforment souvent à des affrontements violents, créant des situations sécuritaires difficiles et des processus d'absence de toutes solutions politiques.

Pour un règlement rationnel des conflits au Mali, il a été procédé à faire privilégier des rencontres intercommunautaires, garantissant la participation large et nécessaire de toutes les franges de la société malienne dans le processus de paix et de réconciliation nationale, qui s'avère une des pratiques les plus ancrées dans la société malienne. Ainsi, le dialogue communautaire s'inscrit davantage dans les traditions ancestrales des populations du nord.

En absence de l'Etat, plusieurs rencontres intercommunautaires ont été organisées par les groupes armés évoluant dans les régions nord. Le cas le plus illustratif serait celui du processus d'Anéfis, organisé en 2015, mettant fin au conflit entre les rebelles de la CMA et ceux de la GATIA. Ces espaces de discussion échappent, considérablement, au contrôle de l'Etat, et revêtent par conséquent, un caractère spécifique de l'approche des rencontres intercommunautaire. Dans ces espaces, les communautés sont appelées à défendre leurs intérêts communautaires, loin des clauses évoquées dans l'accord de paix et de réconciliation nationale, ce qui constitue un empêchement capital pour la résolution du conflit au Mali.

Par ailleurs, les conflits survenus au nord du Mali ne sont que les résultats de la politique de répression exercée par le pouvoir central de Bamako, constitué en sa majorité par des gens du Sud, et ce depuis l'indépendance du Mali. Les différends se sont même manifestés au sein d'une même confédération, qui est celle des « Kel Tamasheq », creusant « un fossé qui sépare les touarègues des tenants du pouvoir central et des communautés qui lui sont associées²⁸ ». Cette dynamique conflictuelle, permet d'établir un sentiment de prudence, à l'endroit des démarches entreprises par pouvoir central de Bamako. En absence d'une solution politique de fond, les rapports de forces entre les différentes communautés se transforment en des affrontements armés violents, occasionnant une crise humanitaire dans les régions du Nord.

Les violences d'apparence ethnique ont permis également l'entrée sur scène des groupes terroristes islamistes, engendrant des cycles d'agression plus complexe, qui eurent pour conséquence l'embrigadement de quelques communautés au sein de

leurs rangs. La multiplication des nids de combats au Mali a donc inquiété la communauté internationale, dont la France et les États-Unis. Dans le cadre des résolutions émises par le conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-Unies, attribuant aux forces extérieures, le droit d'intervenir militairement au nord du Mali pour repousser les groupes terroristes des régions sud et rétablir à l'issue la paix et la sécurité au Mali, la France et les États-Unis déploient leurs forces militaires dans les régions nord du Mali. Néanmoins, la présence de ces deux puissances militaires dans les régions nord du pays revêt un jeu trouble, ayant pour objectif d'asseoir leur hégémonie sur la zone Sahélo-saharienne, considérée comme un pôle économique stratégique²⁹ et une région prometteuse.

3.3 Le jeu équivoque de la France et des Etats-Unis

Sans doute, la double crise malienne de 2012 est d'emblée une crise de légitimité de l'État. Cependant, les difficultés ayant trait à la gouvernance et à la représentativité des institutions ne sont pas circonscrit aux seuls facteurs de manque de compétence, mais aux principes mêmes de la légitimité du pouvoir étatique. Les défis de compétences qui renvoient aux problèmes institutionnels et structuraux de l'État sont considérés dans un contexte déterminant le rôle des intervenants internationaux. L'édification ou la restauration de l'État malien se font dans une conjoncture où les objectifs internationaux de stabilisation sont vaguement définis ou quelquefois divergents ou en compétition³⁰.

La nature de la politique française en Afrique est régie par le fait que la France, figurant parmi les pays les plus puissants dans le monde contemporain, est en possession d'une très grande influence en Afrique subsaharienne. En situation de conflit, elle est perçue par l'ensemble des pays africains, comme une principale source de pression diplomatique, militaire et financière dans la région³¹.

Depuis l'indépendance des pays africain, la France a su entretenir des relations bilatérales avec plus de vingt d'entre eux, par la conclusion, dès les années 1960, des accords de partenariats dans le domaine militaire, économique et culturel. Dès la fin de la guerre froide, l'importance stratégique accordée à l'Afrique par la France avait observé une diminution accrue, cédant la place aux nouveaux concurrents américain et chinois.

Dans sa nouvelle stratégie, la France est en quête d'étendre son réseau relationnel qui devrait dépasser les zones d'influence traditionnelles, atteignant même d'autres pays africains qui étaient sous l'emprise d'autres puissances. Ainsi, les intérêts de la France en Afrique s'imbriquent entre les profits économiques et financiers, politiques et stratégiques.

Dans sa phase économique et financier, l'intérêt de la France s'est focalisé à la recherche des marchés rentables en Afrique pour commercialiser leurs produits manufacturés, et de profiter de la matière première pour développer l'industrie française, tout en sachant que le sol français n'est pas prometteur de ces richesses. Les exportations de la France en direction des pays africain ont atteint le seuil de 13,5 Milliards de \$ par an, en sus des projets économiques rentables, à l'image de l'achat des entreprises d'électricité, d'eau et de la télécommunication (téléphonie) au Sénégal. En outre, les investissements pétroliers de la société française « Elf » au Congo Brazzaville se sont élevés à des sommes qui oscillent les 40 et 60 Milliards de \$. Inspirée du projet élaboré par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) durant l'année 1997 intitulé « le Projet Africain », qui a pour objectif : d'instaurer un régime démocratique, soutenir les relations avec les organes civils des Etats en réduisant le rôle de l'armée dans la gestion des affaires de l'Etat, la formation de nouveaux cadres politiques ayant des liens étroits avec Paris et le développement du concept du « Françafrique », le soutien au programme de développement en débutant par la réforme agraire et enfin la réorganisation des troupes françaises en Afrique³², la France a réussi à imposer son existence dans la scène commerciale africaine par la mise en place de plusieurs mécanismes, dont le plus important est le « commerce bilatéral ». Elle demeure la seule puissance qui importe de la matière première depuis les pays francophones à l'image de la Côte-d'Ivoire et le Gabon, et qui a réussi à constituer un large réseau commercial avec ces pays, tout en gardant des liens monétaires avec 15 pays africains (Ouest et du Centre).

La domination économique de la France se polarise sur la confiscation de quatre rentes principales, à savoir : l'exploitation des matières premières à « vil prix », l'aide publique au développement (APD) qui est devenu un mécanisme de pression et de corruption pour contrôler le budget de la majorité des États africains, à l'image du Mali.

La mainmise économique et financière de la France sur les pays africain (Mali) s'organise autour de deux principales rentes qui sont le Franc CFA et le monopole des entreprises tricolores³³ sur le continent (domination du marché africain par les entreprises françaises). S'agissant du Franc (anciennement Franc des Colonies Françaises d'Afrique et aujourd'hui Communauté Financière d'Afrique), il est un système monétaire et économique qui unit à la France 15 pays africains à travers trois zones monétaires (huit pays de l'Afrique de l'Ouest au sein de l'UEMOA, six (06) pays de l'Afrique Central au sein de la CEMAC, et les Comores). Ces Etats doivent

déposer 50% de leur réserve de change sur un compte d'opération au Trésor public français, en échange de la garantie par l'Etat français à la convertibilité de la monnaie. Ce procédé permet à la France d'avoir un pouvoir de contrôle de la politique monétaire de la zone Franc (les trois banques de la zone Franc se trouvent sous la tutelle de la Banque de France) et d'être en possession de toute information sur tous les investissements étrangers réalisés dans ces pays ce qui lui permet la création de la monnaie qui se fait physiquement sur son territoire. Avec ce système monétaire, il est estimé que près de 500 milliards de dollars sont soutirés par la France chaque année aux Etats africains³⁴.

Pour les entreprises tricolores qui ne sont que le prolongement des celles héritées de la colonisation, auxquelles elles servent les intérieurs de l'État Français, on retrouve la société « Elf » devenu « Total » qui a un dessus sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en Afrique, la société Bolloré qui détient la majorité des terminaux portuaires du golfe de Guinée, la Somdiaa précurseur dans le domaine de l'agroalimentaire, le Castel domine le marché des produits alcoolisés, AREVA société d'exploration de l'uranium et Bouygues d'Orange dans le domaine de la télécommunication, etc.³⁵. Ces sociétés favorisent les intérêts stratégiques et géopolitiques de la France, tout en lui permettant d'affirmer sa suprématie sur le continent africain, dont la Mali fait partie.

Aussi, la France demeure le deuxième contributeur d'Aide Publique au développement de l'Afrique après les États-Unis d'Amérique, avec un montant de 4 milliards de dollars d'aide au pays du Sahel durant la période 2009-2011. Dans son ensemble, l'ADP aura pour but le transfert des moyens financiers et techniques pour accompagner les pays subsahariens dans leur développement socio-économique. Seulement ce mécanisme serait un moyen de pression qui permet à la France de garder le contrôle sur les institutions des pays du Sahel. C'est également un mécanisme de corruption comme l'a expliqué l'économiste François-Xavier Verschave dans son livre « la Françafrique », en qualifiant l'ADP de « plus long scandale de la République », en disant que celle-ci « consiste à prendre de l'argent aux pauvres des pays riches pour le donner aux riches des pays pauvres [...], et c'est parce que ces riches des pays pauvres en rendent une bonne part aux riches des pays riches, qui organisent l'opération³⁶ ». Selon l'auteur, l'APD ne contribue pas à lutter contre la pauvreté dans les pays africains, bien au contraire elle a pour fonction de charmer les dirigeants africains et son entourage, laquelle est versé généralement directement à leur profit. Cette doctrine française se concrétise dans un Rapport d'information du Sénat français en 2013 intitulé « l'Afrique est notre avenir ». À cet égard, les pays

africains, riches en matière première sont les premiers bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement française depuis les années 2000³⁷.

Cet état de fait s'explique par le fait que les connivences des élites africaines s'articulent autour de leur obsession à se pérenniser au pouvoir et de leur ambition à s'enrichir davantage au détriment de la situation socio-économique précaire de leur population, tout en leur permettant de prévaloir une légitimité démocratique au niveau régional et international. Cette hégémonie de la France sur les pays africains se confirme, dans son volet militaire, par l'implantation de plusieurs bases militaires en Afrique, et son intervention militaire dans plusieurs pays africains, à l'image du Mali en 2013.

La détérioration de la situation sécuritaire au Mali, depuis 2012, par la progression des différents groupes terroristes vers les régions du Sud, et devant l'échec de la Mission Internationale au Mali sous conduite africaine (MISMA ou FISMA) en 2012 édictée dans la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU)³⁸, a incité le Président malien à demander l'aide militaire de la France.

La disparition des deux blocs avait fait apparaître un autre rival puissant qui n'est autre que les États-Unis d'Amérique, qui cherche sans cesse à imposer son influence dans le continent. L'expansion de « l'Islamisme » depuis les années 1990 dans le continent africain, notamment dans les pays subsahariens et de la Corne d'Afrique, avait invité l'Etat Français à réadapter ses objectifs militaires et sécuritaires pour empêcher la transmission de cette idéologie dans les pays de la rive sud de la méditerranée. C'est la raison pour laquelle la France perçoit stratégiquement, que les régions subsaharienne comme leurs premières ceintures de sécurité pour stopper toute infiltration de terroristes en provenance des pays du Sahel.

De ce fait, la stratégie de la lutte « contre le terrorisme » justifie la présence des militaires français dans le pays et dans presque tous les pays du Sahel, depuis 2013. Agissant en vertu de l'article 51 de la Charte de l'ONU, qui prévoit des pays à l'autodéfense, y compris l'autodéfense collective, contre une attaque armée, le 11 janvier 2013 une intervention militaire baptisée « Opération Serval », a permis de reconquérir les régions nord et sud du Mali, alors dominées par les groupes terroristes ayant évincé les rebelle touarègues du MNLA.

La mondialisation a permis à la France de bâtir une culture stratégique basée sur les principes de la prévention et de la projection, qui se sont concrétisés par le déploiement de plus de 5000 hommes en réponses aux situations critiques en Afrique. Les conflits affectant le Tchad ont fait de N'Djamena un axe central des activités militaires françaises dans les régions Sahélo-sahariennes, dont le dispositif

« Épervier » qui s'est poursuivi jusqu'en 2014 pour le remplacer par celui de « Barkhane » au Mali³⁹. Sous l'égide de l'Union Européenne (UE), et suite à la mise en œuvre des résolutions internationales, la France maintient sa posture par la participation à la formation des forces armées maliennes au Mali.

Dans le cadre de la politique et de sécurité commune, l'Union Européenne décide, depuis 2013, de mettre en place une mission de formation au Mali appelée « EUTM (European Union Training Mission in Mali) », adoptée en 2013 sur la base de la résolution 2071 du Conseil de sécurité des Nations unies et des articles 42(4) et 43(2) du traité sur l'Union européenne, qui a pour mandat de renforcer les capacités des forces de sécurité et de l'ordre pour lutter contre la criminalité organisée, le terrorisme et les migrations. En outre, EUTMA a été créée pour aider la reconstruction de l'armée malienne, après son échec face aux rebelles touarègues et aux groupes terroristes, afin de promouvoir la stabilisation et la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire malien⁴⁰.

La présence militaire de la France au Mali est inhérente aux facteurs de développement économique. Il s'agit bel et bien de se conformer à la mission de sécurisation du développement économique, autrement dit de veiller au bon déroulement des activités économiques et commerciales dans la zone Sahélo-saharienne par une assistance militaire permanente. Tel est la raison de la présence de la France dans les régions du Sahel, en particulier au Mali.

Outre l'énumération de 125 filiales et sociétés à capitaux français, contribuant à 20% des recettes fiscales maliennes employant plus de 5500 salariés dans les différents domaines⁴¹(infrastructures, la téléphonie mobile, la distribution des carburants, l'agroalimentaire, le BTP, les titres et documents sécurisés, la certification, la sous-traitance minière, la restauration, le transport aérien, les médias, le ciment et les matériaux de construction), le Mali se trouve au carrefour de pays importants, tel que le Niger, où la société d'exploration et d'exploitation de l'Uranium est implantée (AREVA). Une éventuelle extension du conflit au Nord du Niger aurait des répercussions graves sur l'approvisionnement énergétique en France. La présence militaire des français a également pour but de sécuriser ses intérêts économiques établis en Mauritanie, Côte d'Ivoire (Total implanté en Mauritanie et la Côte d'Ivoire épine dorsale de la zone franc CFA).

Après l'effondrement de l'URSS provoquant son retrait de la scène internationale, et la désintégration de l'ancien ordre mondial, les relations internationales furent mutées vers une autre sphère de compétition entre les puissances occidentales autour des intérêts africains. A côté des États-Unis on retrouve la France,

la Grande-Bretagne, le Portugal, l'Italie, la Belgique, l'Espagne et l'Allemagne. Cette ère serait celle de la compétition entre la puissance mondiale (États-Unis) et les puissances régionales, dont seules les relations entre eux sont régies par les principes de la domination.

Il semble que plusieurs ingrédients sont présents pour donner naissance à une nouvelle guerre froide, dont l'épicentre serait le continent africain. Parmi ces facteurs ont distingué : le besoin des matières premières ; la préservation des intérêts occidentaux par la sauvegarde des positions stratégiques des pays africains, en particulier ceux qui surplombent l'Océan Indien et Atlantique, ainsi que la mer méditerranée et la lutte contre le terrorisme islamique. À ce titre, deux objectifs principaux sont entrepris par la plus grande puissance mondiale.

Il a été observé qu'après la fin de la guerre froide, les décideurs politiques américains sont déterminés à croire, à l'unanimité, que les intérêts économiques des États-Unis se trouvent dans le continent africains. En conséquence, les États-Unis en tant que puissance économique cherchent sans cesse de nouvelles opportunités en Afrique en générale et au Sahel en particulier. Sur ce, l'administration américaine a œuvré avec véhémence pour faire intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale.

Ayant développé un intérêt particulier en direction de la région du Sahel, les Etats-Unis ont pour objectif d'ouvrir de nouveaux canaux commerciaux dans la région. L'Afrique qui entrait dans une nouvelle ère de la mondialisation enregistre un retard considérable en termes de développement économique, représentant que 1% des échanges commerciaux sur le marché international. En dépit de cette situation dramatique, l'Afrique a constitué l'axe central de motivation économique des États-Unis.

Economiquement, le positionnement de l'Amérique en Afrique se justifie dans le contexte de la « Globalisation » nécessitant « la prise en compte de la totalité de l'interface internationale, et la perspective de la politique américaine de développement des échanges et de constitution d'accords commerciaux régionaux, destinée à trouver de nouveaux débouchés à la production américaine⁴² ». Pour pouvoir développer ses partenariats et son investissement, l'administration américaine tablait sur les réformes structurelles imposées par les organismes multilatéraux et la logique de la bonne gouvernance, lesquelles permettraient d'instaurer un climat favorable et acceptable pour un développement efficace des échanges commerciaux et des investissements américains en Afrique.

Par la voie du développement commercial de ses modèles culturels dans le continent africain, l'Amérique pouvait espérer y implanter leur influence de manière

durable. A cet effet, le positionnement des Etats-Unis comme vecteur d'accompagnement est conditionné par la réussite des transitions structurelles politiques et économiques entreprises par les pays africains en général, qui seraient capables alors même de répondre aux critères de bonne gouvernance et d'esquisser un développement continu.

En perspective, la politique américaine en Afrique est conduite par deux vecteurs économiques qui sont: La détermination de sécuriser l'accès des ressources énergétiques (matières premières et hydrocarbures) ; et la quête à une plus grande ouverture des économies africaines aux investissements et aux produits américains. Néanmoins et de manière générale, les ressources en Afrique n'occupent pas une place importante dans les approvisionnements américains. En revanche, les relations commerciales restent insuffisantes par rapport aux prévisions, et ce malgré l'encouragement de ce volet, notamment après l'adoption par le Congrès en 2000 de l'AGOA, accordant des avantages non-réciproques à certains pays sub-saharienne, sous forme d'exemption de droit de douane⁴³.

Par l'importance des ressources naturelles que confie son sol (95% des réserves de platines, 90% de minerai de chrome ; 80% de minerais de phosphate ; réserves de pétrole qui ont augmenté de 40%⁴⁴), le continent Africain est fortement convoité par les plus grandes puissances occidentales, où les enjeux stratégiques deviennent plus importants. Cependant, les échanges avec l'Afrique sont uniquement de l'ordre de 37 milliards \$ en 2015, dont l'Afrique sub-saharienne s'est rangée en dernière position. L'Amérique n'y réalisait que 1,5% de leurs exportations en étant le troisième client de la région avec seulement 5,8% des importations du continent.

Devant le scepticisme de nombreuses entreprises à l'égard du potentiel commercial et d'investissement en Afrique, les investissements directs américains en Afrique ne représentent que 1% du total et se focalisent dans quelques pays, à l'image du Nigeria, Afrique du Sud et Angola⁴⁵. Les causes reviennent généralement aux manques d'infrastructures de base (réseau électricité, transports, etc), le manque de main d'œuvre qualifiée, l'insécurité juridique et l'instabilité politique et sécuritaire.

En revanche, le département exprimé une vision optimiste de l'Afrique sub-saharienne, allant vers une amélioration de la démocratisation, la poursuite de la croissance et des progrès de développement. Toutefois, le ralentissement de la croissance atteste le maintien des problèmes structurels. Ils se matérialisent par une courbe descendante de la croissance du PIB, passant de 5% en 2011 à 1,4% en 2016⁴⁶. Cette récession affecte en particulier les pays exportateurs de matières premières à

l'image du Nigéria, Angola et l'Afrique du Sud, plaçant le continent dans la case des régions du monde les plus affectés par la pauvreté.

La mise en perspective de la politique africaine des États-Unis laisse apparaître de nouvelles mutations. L'administration de B. Clinton met l'accent sur le potentiel économique de l'Afrique, dont son objectif est de réduire la dépendance énergétique nationale à l'endroit du Golfe persique, cherchant à accroître ses exportations en hydrocarbure en provenance de l'Afrique occidentale, de 15% en 2001 à 25% en 2020.

En dépit des aides apportées par la communauté internationale, il est estimé que les perspectives économiques du continent sont largement tributaires de son développement politique et de la construction d'institutions politiques légitimes, sachant bien que l'amélioration des relations internationales dépend plus largement de la stabilité et la sécurité, considérée comme condition indispensable pour la réalisation du potentiel africain en général et Sub-saharien en particulier.

Au fait, les américains ont commencé à affiché leur intérêt à l'endroit du continent Africain en général et au Sahel en particulier à partir des années 1998, et ce à l'occasion des deux attaques terroristes perpétrées contre les deux ambassades des États-Unis au Kenya et en Tanzanie, qui ont été suivis par plusieurs frappes militaires américaines en territoire soudanais, fief transitoire du terroriste recherché Oussama Ben Laden, Chef de l'organisation terroriste d'Al-Qaeda. L'intérêt en question s'est confirmé après les attentats du 11 septembre 2001, lesquels avait permis à son président durant les années 2000 de revoir sa politique sécuritaire envers le continent africain, basée principalement sur la lutte contre le terrorisme. Cette thèse se confirme par l'implantation, en 2007, et pour la première fois d'un organe sécuritaire relevant des États-Unis d'Amérique dénommé « AFRICOM » chargé principalement de la lutte contre le terrorisme et toute forme de criminalité.

Par le biais de ce commandement, les États-Unis envisagent d'augmenter les capacités militaires des pays africains en vue de lutter contre les nouvelles menaces transnationales pouvant affecter la sécurité internationale. En conséquence, les défis sécuritaires que présente l'Afrique sub-saharienne sont pris en compte dans une perspective globale. La nature des enjeux a été résumée par le Commandant des Forces spéciales pour l'Afrique (SOCAFRICA) en septembre 2006 dans la vulnérabilité de la population africaine, qu'il l'a considérée comme une cible vulnérable pour les groupes terroristes. Le commandant de l'Africa Command (AFRICOM) perçoit l'Afrique comme « la source de leurs plus grandes menaces extérieures, qu'il s'agisse du terrorisme, de l'immigration illégale » ou des trafics de tous genres.

Suite aux attentats de 2001, l'administration Bush avait publié, en 2002, dans sa stratégie nationale de sécurité que l'Afrique sub-saharienne risque de devenir comme un terrain propice pour d'implantation d'organisation « terroriste violents » (Violent extremist organization, VEO), du fait de la situation économique et politique des pays du Sahel, conjuguée à l'aliénation politique et social, la corruption des élites, l'absence de responsabilité des forces de sécurité. Les conditions de la menace augmentent avec la porosité des frontières et l'existence d'espaces incontrôlés par leurs gouvernements respectifs. La zone du Sahel serait considérée comme l'un des fronts de la « guerre globale contre la terreur »⁴⁷.

À ce titre, la stratégie américaine en Afrique sub-saharienne s'inscrit dans une logique d'aide et assistance à de nombreux programmes destinés à renforcer les capacités militaires ayant pour mission de relever les défis sécuritaires, et ce par le développement d'une coopération accrue sur le terrain entre les armées américaines et leurs homologues. Ces programmes d'assistance militaires accompagnent une stratégie sur le concept « d'États pivots » considérés comme capable d'assurer la sécurité régionale.

En conséquence, une initiative est lancée pour renforcer les capacités de lutte des forces de sécurité africaines Sub-sahariens et maghrébins, et ce à travers la création du programme du Trans-Sahara Counter-Terrorism Partnership (TSCTP). Il recouvre un certain nombre d'activité de formation et équipement des armées et forces de police ; de renforcement de la surveillance des frontières ; de réforme de la justice, etc. Pour ce faire, le Commandement inter-armées se charge d'une partie de ces activités qui relèvent de la Combined Joint Task Force-Horn Of Africa (CJTF-HOA). La contribution des américains au Sahel englobe un grand nombre d'activités, à l'exception de toutes participations directes aux opérations militaires sur le terrain. A cet instant, depuis 2013 les forces armées américaines n'ont pas cessé de porter leur assistance à la force multinationale au Mali. Elle s'est réalisée au cours d'opération baptisée « Juniper Micron » qui consiste à couvrir l'opération « Barkhane » dans le domaine du renseignement et mener des opérations spéciales en étroite collaboration avec la France.

Pour le financement des programmes de formation, la majorité d'entre eux sont dédié au contre-terrorisme. Le premier programme est le Combating Terrorism Fellowship Program (CTFP). En janvier 2002, le Congrès alloue environ 17,9 millions de dollars pour que le Département de la Défense crée un programme de formation régionale au contre-terrorisme. A partir de 2015, les activités du CTFP se sont accentuées en raison de la croissance des menaces terroristes en Afrique. Durant la

même année, AFRICOM était le premier utilisateur des crédits CTFP, avec une somme de 7,6 millions de dollars dépensés pour former 539 participants africains de différentes nationalités. En 2017, l'administration d'Obama avait demandé 38,4 millions de dollars pour l'Afrique : 2,9 millions pour le Mali et la somme de 1,5 qui devrait être allouée à la Mauritanie.

4. CONCLUSION

À l'aube de l'indépendance en 1960, la population touarègue implantée dans les régions nord du Mali s'oppose fortement au premier régime du président du Mali Modibo Keïta et à son administration dont la majorité d'entre eux étaient composés de militaires issus des régions sud, ce qui a provoqué une grande indignation chez les populations du nord. Cette frustration se traduit par une révolte qui sera vite étouffée par le pouvoir en place, en usant de la force militaire.

Trois années après l'indépendance, la première rébellion touarègue éclata (1963-1964). Ces derniers refusent la présence et l'extension des troupes militaires maliennes dans les régions nord du Mali, l'annexion de leurs terres au territoire du nouveau gouvernement malien et leur soumission à la nouvelle administration malienne, composée majoritairement de noirs. C'est la raison pour laquelle une lettre ouverte a été adressée au Président Français, par les chefs coutumiers, les notables et les commerçants de la boucle du Niger⁴⁸, annonçant clairement leur regret d'avoir été intégrés à un ensemble soudanais, qui est dominé essentiellement par la population d'Afrique noire⁴⁹. Ainsi, la population touarègue dénonce le mode de gouvernance de la nouvelle administration malienne, en déplorant le fait qu'elle est « similaire à celui mis en place par les autorités coloniales qui se sont appuyées sur les chefs traditionnels... »⁵⁰. Cette posture s'est appuyée par le fait que les touaregs étaient soumis désormais à des autorisations de circulation en territoire malien délivrées par les administrateurs militaires.

Sur le plan extérieur, le Président de la Libye élabore un plan qui aura pour objectif d'instaurer des États-Unis du Sahel⁵¹ composé dans son essentiel de population touarègue, même en usant de la force militaire. Il réussit d'abord à ériger un camp d'entraînement aux environs de Tripoli appelé à « Beni Walid », qui a pour office de prendre en charge les jeunes touarègues, en leur dispensant des enseignements militaires. Ayant participé dans des actions militaires en territoire malien (attentats militaires, le 07 avril 1980 contre le poste de Tarara au Mali), l'Organisation de l'Unité Africaine et l'Algérie réussissent à contraindre les autorités libyenne de procéder à la fermeture dudit camp

Afin d'absorber la colère et montrer sa bonne volonté, le gouvernement malien fait intégrer des notables touarègues au sein des institutions politiques⁵². Malheureusement, les affrontements armés sur le terrain continuent à faire ravage, ce qui incite l'intervention militaires des puissances étrangères sous la couverture de l'Organisation des Nations Unies.

Néanmoins, ces implications ont fréquemment dissimulé les véritables ambitions des puissances occidentales. Il y a ceux qui cherche à assurer une suprématie économique, déjà acquise durant l'indépendance du Mali, à l'image de la France, et ceux qui tentent de s'imposer comme un partenaire stratégique incontournable pour protéger les approvisionnements commerciaux à l'instar des Etats-Unis d'Amérique.

Cet état de fait conjugué à des querelles internes entre les différentes communautés pour le contrôle foncier, sont tant de facteurs qui empêchent le pays de retrouver une stabilité durable. Ainsi, les forces politiques gouvernementales n'ont pas pu trouver des solutions définitives à cette rébellion, malgré la signature de l'APRN, à moins que les pays riches contribuent conséquemment pour le développement des régions du Sahel, notamment ceux du nord du Mali.

Références:

¹ Rapport Spécial du Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique (CESA) sur « l'Afrique et le printemps arabe : Une nouvelle ère d'espoirs démocratiques », Washington DC, USA, novembre 2011, p.5

² BOURGEOT André et aut s/la direction de Doulay Konaté, Le Mali entre doutes et espoirs : Rébellion et Djihadisme dans le septentrion malien, In le Mali entre doutes et espoirs, sous la dir. de Doulaye Konaté, édition Tombouctou, France, 2013, p.33.

³ ELLAY (association des jeunes étudiants originaires de Tombouctou), ASCUNK (association des scolaires et Universitaires de Kidal) et BJAM (Bureau des jeunes arabes du Mali).

⁴ Denia Chebli, Du MNA au MNLA : le passage à la lutte armée, in <https://www.noria-research.com/fr/du-mna-au-mnla-le-passage-a-la-lutte-armee/>, consulté le 06.05.2019 à 22h32.

⁵ Ibid.

⁶ Associations des colibars et des universitaires de la région de kidal « ascouk » ; Bureau des jeune arabe du Mali (BJAM) ; Association des jeunes ressortissants de Tombouctou « Ellay » ; Association des jeunes au Gao pour le développement de la paix au milieu nomade (AJGDPN) ; Association de promotion de la culture et de l'éducation au milieu Tamashek « AMAKUL » ; Association des jeunesses pour le progrès de l'islam et la paix (AJPIP).

⁷ Déclaration fondatrice du Mouvement National de l'Azawad (MNA).

⁸ Le conseil consultatif forme une assemblée de représentants constituée de leaders d'opinion, notables et religieux. Le conseil révolutionnaire a pour fonction de sauvegarder et orienter l'idéologie révolutionnaire du mouvement. Le bureau politique est défini comme l'organe exécutif du MNA et composé du secrétaire général, du chargé de la sécurité et du chargé de la communication.

⁹ Communiqué du MNA le 03 novembre 2011, recueilli sur le site <http://www.mnlamov.net/actualites/46-2010.html>, le 11.06.2019 à 17h36.

¹⁰ Clotilde Barbet, « Les rébellions touarègues au Nord-Mali : entre idées reçues et réalités », édition l'Harmattan, Paris 2015, p.46.

¹¹ Communiqué du MNA le 03 novembre 2011, recueilli sur le site <http://www.mnlamov.net/actualites/46-2010.html>, le 16.06.2019 à 16h36.

¹² Députés : MM.HENRI Plagnol et FRANÇOIS Loncle, « La situation sécuritaire dans les pays de la zone Sahélienne », La présidence de l'Assemblée nationale., France, 2012, p.29.

¹³ Déclarations recueillies sur le site : m. L'actualité-dz.info, consulté le 05 septembre 2015 à 18h45.

¹⁴ Myriam Arfaoui, « Une analyse géopolitique du conflit malien », publié in Revue ResMilitaris, hors-série : 'France : opérations récentes, enjeux futures'', décembre 2016.

¹⁵ Recueilli sur le site officiel du MNLA <https://www.mnlamov.net/component/content/article/169-declaration-dindependance-de-lazawad.html>, le 20.06.2019 à 19h30.

¹⁶ BOURGEOT André et aut s/la direction de Doulay Konaté, Le Mali entre doutes et espoirs : Rébellion et Djihadisme dans le septentrion malien, In le Mali entre doutes et espoirs, sous la dir. de Doulaye Konaté, édition Tombouctou, France, 2013, p.81.

¹⁷ Pierre Boilley « l'internationalisation du problème malien », consulté sur <https://www.universalis.fr/encyclopedie/mali/>, le 30.06.219 à 19h36.

¹⁸ Rapport de l'Observateur Indépendant, « Observation sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger », évaluation de l'année 2019, Janvier 2020.

¹⁹ Entente sur la mise en place des autorités intérimaires, document signé par le CMA, la Plateforme et le gouvernement malien, 16 juin 2016.

²⁰ Adib BENCHERIF, « le Mali Post « Accord d'Alger » : une période intérimaire entre conflits et négociation », revue in Politique Africaine, édition Karthala, 2018/2, n°150, p.193.

²¹ Antonin Tisseron, « Mali : quels chantiers, quelles avancées », note d'analyse du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et La Sécurité (GRIP), Bruxelles, 2015, p.9.

²² Un groupe présumé de chasseurs dozos a pénétré dans le village peul d'Ogossogou, dans le cercle de Bankass, non loin du Burkina Faso. Les chasseurs auraient commencé par ouvrir le feu sur l'ensemble des villageois sans faire de distinction

aucune. Des femmes et des enfants auraient été torturés avant d'être froidement assassinés. Selon certains témoignages, des jeunes ont même été brûlés vifs. Le village a ensuite été incendié et les réserves saccagées. Les quelques témoignages qui sont parvenus évoquent un événement d'une rare intensité, qui a profondément marqué les habitants des villages voisins. Le dernier bilan fait état de 135 morts et d'une cinquantaine de blessés.

²³ Adib BENCHERIF, « le Mali Post « Accord d'Alger » : une période intérimaire entre conflits et négociation », in *Politique Africaine*, édition Karthala, 2018/2, n°150, P.193, disponible sur <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2018-2-page-179.htm>, consulté le 28.04.2020.

²⁴ Ibid, P.193

²⁵ Ouelhadj FERDIOU, « l'accord inter-malien issu du processus d'Alger à l'épreuve des défis de sortie de crise : repères et incertitudes », conférence présentée au niveau de l'IMDEP, le

²⁶ Ces groupes ethniques concernent plus particulièrement les Soghaï, les Touarègues, les arabes, les Maures, les Peuls, les Bambara,

²⁷ ILARIA ALLEGROZZI, ELISE FORD, « Reconstruire la Mosaïque : Perspective pour de meilleurs relations sociales après le conflit armé au Nord du Mali », Rapport de recherche établis en octobre 2013, publié par Oxfam, Grande Bretagne, P.9, consulté sur le site Internet www.oxfam.org, le 18.03.2022, en forme PDF.

²⁸ Ouelhadj FERDIOU, « l'accord inter-malien issu du processus d'Alger à l'épreuve des défis de sortie de crise : repères et incertitudes », conférence présentée au niveau de l'IMDEP, présenté le 27 septembre 2017.

²⁹ La zone du Sahel est une zone qui recèle d'importantes ressources naturelles, telles que le pétrole, le zinc, l'Or, etc, en sus que la maîtrise de cette partie de l'Afrique permettra aux deux puissances de développer leur commerce entre les pays du nord et ceux du Sud.

³⁰ Bruno Charbonneau, « Introduction au dossier Mali : les défis de la résolution des conflits », revue canadienne des études africaines, 2019, p.405.

³¹ Paul Melly et Vincent Darracq, « a new Way to engage? French policy in Africa from Sarkozy to Hollande », note de réflexion, London, Chatham House n°1, 2013, p.2.

³² BAHLOUL Nassim, « حوارات اقليمية و العالمية في منطقة الساحل و الصحراء », édition dar ahlam, Oman, 2016, p.119-120

³³ Les entreprises tricolores est une jeune entreprise qui n'a rien à envier à ses concurrents en activité depuis longtemps et qui a pour fin la domiciliation commerciale. Elles ciblent toutes les entreprises, peu importe leur statut juridique, les micro-entrepreneurs, les associations et les travailleurs indépendants, ainsi que les artisans.

³⁴ Ismaël TRAORÉ, « LA FRANÇAÏRIQUE EN 2018 : ETAT DES LIEUX », mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, Février 2019, p 36-37.

³⁵ Ibid, p.37.

³⁶ François-Xavier Verschave, « la Françafrique : le plus long scandale de la République », édition 18, 1998, Paris, p.65.

³⁷ Ismaël TRAORÉ, « LA FRANÇAÏRIQUE EN 2018 : ETAT DES LIEUX », mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, Février 2019, p.40.

³⁸ § 9 de la résolution 2085 : « Décide d'autoriser le déploiement au Mali, pour une durée initiale d'une année, de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), qui prendra toute mesure utile, dans le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme applicable et dans le respect le plus total de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité du Mali, pour accomplir les tâches suivantes : b) Aider les autorités maliennes à reprendre les zones du nord de son territoire qui sont contrôlées par des groupes armés terroristes et extrémistes et à réduire la menace posée par des organisations terroristes, y compris AQMI et le MUJAO et les groupes extrémistes y affiliés ».

³⁹ Stephen Burgess, « L'intervention militaire en Afrique : Analyse comparée de la France et des États-Unis », revue ASPJ Afrique & Francophonie, Air University, Maxwell AFB, USA, volume 9 n°2, 2018, p.12-14, disponible en ligne sur http://www.airuniversity.af.mil/ASPJ_F.

⁴⁰ Denis TULL, « La mission de formation de l'Union européenne et la difficile reconstruction de l'armée au Mali », Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire (IRSEM), Ministère des Armées, Paris, 11 février 2020, p.3-4 et 5.

⁴¹ Frédéric DE Monicault et Fabrice Nodé-Langlois, « Les intérêts économiques limités de la France au Mali », consulté sur le site amp-lefigaro-frcdn.ampprojet.org, consulté le 22.04.2021, publié le 17.01.2013.

⁴² Oswald Wysocki, « La politique africaine de l'administration Clinton à l'épreuve de la gouvernance », thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université de Reims Champagne-Ardenne- France, discipline Histoire, Ecole Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), 9 juin 2011, France, p.72-73

⁴³ General Thomas D. Waldhauser, *United States Africa Command 2017 Posture Statement*, Senate Armed Services Committee, March 9, 2017, p. 2.

⁴⁴ Nicole Vilboux, « La Stratégie de sécurité américaine en Afrique », Rapport n°9 de l'observatoire de la politique de défense des États-Unis, Mai 2017, Paris, p.17.

⁴⁵ Rapport du Secretariat de la Communauté de l'Est Africaine (EAC) « Position Paper on Enhancing EAC-U.S. Trade and Investment Relationship Under A New Post-2015 AGOA Program », Arusha -Tanzania, June 2014, p. 14.

⁴⁶ Ibid, p.2.

⁴⁷ Rapport n° 9 de l'observatoire de la politique de défense des États-Unis, Nicole Vilboux, « la stratégie de sécurité américaine en Afrique », Mai 2017, Paris, p 24.

⁴⁸ La boucle du Niger est composée de la région de Tombouctou – Gao - Goundam

⁴⁹ PIERRE Boilley, les Touaregs Kel Adagh, dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain, édition Karthala, Paris, 2012, p.292.

⁵⁰ BOURGEOT, André, les mouvements de résistance et de collaboration en Ahaggar (Algérie) de 1880 à 1920, in rapport du Centre national de la recherche scientifique, France, 1984, pp 479 – 499.

⁵¹ Dahmani A et DIALLOS.S, Commandos sur le Sahel, in *jeune Afrique* (1118), Paris, 1982, p 24.

⁵² Modibo Keita, la résolution du conflit touareg au Mali et au Niger, Groupe de Recherche sur les interventions de Paix dans les Conflits inter-étatiques (GRIPCI), Université de Québec et Montréal, 2012, p.14.